

## Compte rendu de Conseil Municipal

### Séance du 3 avril 2023

Nombre

de Membres en exercice 

16
----

de Présents 

12
----

date de la convocation : le 28 mars 2023

de Votants 

13
----

L'an deux mil vingt-trois, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GODET, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Présents :** M. BUNAS Christophe, Mme COURTAN Nathalie, M. FROGER Jonathan, M. GODET Alain, Mme GOUPIL Micheline, Mme GUILLARD Lisiane, M. LEMONNIER Thierry, M. PATAULT Laurent, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TOURNET Bernard, Mme VENARA Jacqueline et M. VOGEL Jean Pierre

Absents ayant donné procuration : Mme AUMONT Cindy à M. BUNAS Christophe

Absents / excusés : Mme DUPONT Aurélie, M. LECESVE Loïc et Mme MAKRELOUFI Aline

**Secrétaire de Séance :** M. FROGER Jonathan

**Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du 20 mars 2023
- Finances :
  - o Budget général – Budget primitif 2023
  - o Budget général – Mise en place de virements de crédits
  - o Budget assainissement – Budget primitif 2023
  - o Budget lotissement la Cannelière - Budget primitif 2023
  - o Vote des taux
  - o Subventions aux associations 2023
- Fonctionnement :
  - o Gardiennage des églises – indemnité 2023
  - o Gratuité de la location des jardins familiaux – Jardinier sarthois – année 2023
- Marchés publics :
  - o Devis – remplacement du serveur vidéosurveillance
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

## 1) Finances

M. Godet informe le Conseil municipal que le budget de la commune a été élaboré en faisant face à de nouvelles et nombreuses contraintes telles que l'augmentation du coût de l'énergie, mais également des contraintes économiques, climatiques.

Par rapport au Compte Administratif 2022, les charges d'électricité sont en hausse de 245 000 € et les charges de gaz en augmentation de 70 000 €. Les charges de personnel connaissent également une hausse suite à l'augmentation du point d'indice de 3.5%, augmentation de 32 250 € par rapport au Budget Primitif 2022 et de 88 173 € par rapport au Compte Administratif 2022.

Le budget primitif 2023 a été élaboré en maintenant le montant de Dotation Globale de Fonctionnement 2022. Les dotations attribuées par l'Etat sont parues ce jour et la commune percevra 32 000 € de plus qu'en 2022. Il y aura donc 32 000 € de recettes supplémentaires par rapport aux inscriptions du budget primitif 2023.

M. Godet précise qu'en 2021 la commune avait un endettement par habitant de 364 €, le département 666 €, la région 617 € et au niveau national 713 €.

Arrivée de M. Lemonnier à 20h15.

Il est précisé que des ajustements ont été réalisés depuis la commission « finance – économie » compte tenu de la proposition de maintien des taux 2022, mais également suite à des demandes de la Direction Générale des Finances Publiques.

### **DELIBERATION N°2023-34 BUDGET GÉNÉRAL – BUDGET PRIMITIF 2023**

*Le Conseil Municipal a examiné le projet de budget général 2023, présenté par le 1<sup>er</sup> Adjoint, conforme aux propositions de la commission « finance-économie ».*

*Après discussion, le budget général 2023 tel qu'annexé et résumé ci-dessous a été adopté à l'unanimité.*

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>Chap</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget Primitif 2023</b>
011	Charges à caractère général	1 448 680,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 606 500,00
014	Atténuation de produits	157 823,00
65	Autres charges de gestion courante	544 700,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>3 757 703,00</b>
66	Charges financières	60 000,00
67	Charges spécifiques	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>3 818 703,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 289 135,00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	220 000,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 509 135,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 327 838,00</b>



RECETTES		
Chap	Libellé	Budget Primitif 2023
013	Atténuations de charges	33 889,83
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	266 400,00
73	Impôts et taxes	661 733,00
731	Fiscalité locale	1 745 913,00
74	Dotations, subventions et participations	1 355 981,00
75	Autres produits de gestion courante	53 500,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>4 117 416,83</b>
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	3 200,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 120 616,83</b>
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	3 600,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 600,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 124 216,83</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>1 203 621,17</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chap	Libellé	Restes A Réaliser 2022	Budget Primitif 2023	Restes A Réaliser + Budget Primitif 2023
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13 942,99	13 020,23	26 963,22
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	64 395,33	1 187 395,00	1 251 790,33
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	681 000,00	681 000,00
	Opérations d'équipements	251 458,68	50 000,00	301 458,68
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>329 797,00</b>	<b>1 931 415,23</b>	<b>2 261 212,23</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	983 000,00	983 000,00
18	Compte de liaison : affectation ...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>1 003 000,00</b>	<b>1 003 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>329 797,00</b>	<b>2 934 415,23</b>	<b>3 264 212,23</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0,00	3 600,00	3 600,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	20 100,00	20 100,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>23 700,00</b>	<b>23 700,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>329 797,00</b>	<b>2 958 115,23</b>	<b>3 287 912,23</b>
<b>Déficit d'investissement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>	<b>1 295 355,77</b>	<b>1 295 355,77</b>



RECETTES				
Chap	Libellé	Restes A Réaliser 2022	Budget Primitif 2023	Restes A Réaliser + Budget Primitif 2023
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	24 990,05	460 099,95	485 090,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	688 000,00	688 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>24 990,05</b>	<b>1 148 099,95</b>	<b>1 173 090,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	280 780,28	280 780,28
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	1 600 162,72	1 600 162,72
138	Autres subv. d'invest. non transférables	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation ...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>1 880 943,00</b>	<b>1 880 943,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>24 990,05</b>	<b>3 029 042,95</b>	<b>3 054 033,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	1 289 135,00	1 289 135,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0,00	220 000,00	220 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	20 100,00	20 100,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>1 529 235,00</b>	<b>1 529 235,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>24 990,05</b>	<b>4 558 277,95</b>	<b>4 583 268,00</b>

Il est précisé que la commune a changé de nomenclature comptable au 01/01/2023. Auparavant des crédits pouvaient être alloués en dépenses imprévues. M. le Maire pouvait utiliser ces crédits pour alimenter des lignes de dépenses inattendues. Cela permettait de ne pas être dans l'obligation de réunir le Conseil Municipal pour réaliser une décision modificative. La nouvelle nomenclature interdit l'inscription de crédits en dépenses imprévues mais autorise la possibilité de recourir au virement de crédits pour modifier l'affectation d'une dépense en cours d'année de manière limitative.

#### **DELIBERATION N°2023-35 BUDGET GÉNÉRAL - MISE EN PLACE DE VIREMENT DES CREDITS**

*La nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.*

*Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.*

*Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.*

*Le Conseil Municipal, pour l'exercice 2023, pour le budget général de la commune, à 10 voix pour et 3 abstentions :  
- autorise le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), soit 110 610 € pour la section de fonctionnement et 163 210 € pour la section d'investissement,*



- autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

M. Godet présente le budget primitif 2023 du budget assainissement.

Il est précisé que l'encaissement du prêt relais contracté dans l'attente de perception des subventions et de la TVA est prévu en recettes d'investissement pour un montant de 1 350 000 €. Le remboursement de ce prêt est prévu en totalité en dépenses d'investissement. Le prêt sera remboursé par anticipation partiellement au fur et à mesure de la réception des fonds.

Des subventions à hauteur de 350 000 € ont déjà été encaissées mais il faut attendre le vote du budget pour pouvoir procéder au remboursement anticipé du prêt relais.

### **DELIBERATION N°2023-36 BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Conseil Municipal a examiné le projet de budget assainissement 2023, présenté par le 1<sup>er</sup> Adjoint, conforme aux propositions de la commission « finance-économie ».

Après discussion, le budget assainissement 2023 tel qu'annexé et résumé ci-dessous a été adopté à l'unanimité.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DEPENSES</b>		
<b>Chap</b>	<b>Libellé</b>	<b>Budget Primitif 2023</b>
011	Charges à caractère général	47 000,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuation de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>47 000,36</b>
66	Charges financières	70 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>117 000,36</b>
023	Virement à la section d'investissement	635 526,00
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	180 000,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>815 526,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>932 526,36</b>



RECETTES		
Chap	Libellé	Budget Primitif 2023
013	Atténuations de charges	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	220 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>220 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>220 000,00</b>
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	100 000,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>100 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>320 000,00</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>612 526,36</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chap	Libellé	Restes A Réaliser 2022	Budget Primitif 2023	Restes A Réaliser 2022 + Budget Primitif 2023
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 257,00	50 000,00	53 257,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	391 773,94	1 016 716,43	1 408 490,37
	Opérations d'équipements	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>395 030,94</b>	<b>1 066 716,43</b>	<b>1 461 747,37</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 420 000,00	1 420 000,00
18	Compte de liaison : affectation ...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	10 000,00	10 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>1 430 000,00</b>	<b>1 430 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>395 030,94</b>	<b>2 496 716,43</b>	<b>2 891 747,37</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0,00	100 000,00	100 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	29 000,00	29 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>129 000,00</b>	<b>129 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>395 030,94</b>	<b>2 625 716,43</b>	<b>3 020 747,37</b>
<b>Déficit d'investissement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>	<b>851 305,63</b>	<b>851 305,63</b>



RECETTES				
Chap	Libellé	Restes A Réaliser 2022	Budget Primitif 2023	Restes A Réaliser 2022 + Budget Primitif 2023
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	1 065 001,00	1 065 001,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 350 000,00	1 350 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>2 415 001,00</b>	<b>2 415 001,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	612 526,00	612 526,00
18	Compte de liaison : affectation ...	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>612 526,00</b>	<b>612 526,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>3 027 527,00</b>	<b>3 027 527,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	635 526,00	635 526,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	0,00	180 000,00	180 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	29 000,00	29 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>844 526,00</b>	<b>844 526,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0,00</b>	<b>3 872 053,00</b>	<b>3 872 053,00</b>

M. Godet présente le budget primitif 2023 du budget « Lotissement de la Cannelière ».

Il est précisé que des dépenses ont été inscrites pour 20 000 € qui seront financées par une avance du budget général pour ce même montant. Toutes les dépenses liées au lotissement La Cannelière font l'objet d'une avance du budget général. Lors de la vente des terrains, le budget « Lotissement de la Cannelière » remboursera le budget général.

M. Bunas s'interroge quant à l'inscription budgétaire de l'achat du terrain rue de la Longraie qui sera en partie affecté au lotissement de la Cannelière.

L'acquisition est prévue sur le budget général. Si une partie du terrain est destinée au lotissement La Cannelière, cela fera l'objet d'un transfert comptable vers le budget lotissement de la Cannelière.

#### **DELIBERATION N°2023-37 BUDGET « LOTISSEMENT DE LA CANNETIERE » – BUDGET PRIMITIF 2023**

*Le Conseil Municipal a examiné le projet de budget Lotissement de la Cannelière 2023, présenté par le 1er Adjoint. Après discussion, le budget Lotissement de la Cannelière 2023 tel qu'annexé et résumé ci-dessous a été adopté à l'unanimité.*



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

## DEPENSES

Chap	Libellé	Budget Primitif 2023
011	Charges à caractère général	20 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
014	Atténuation de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>20 000,00</b>
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>20 000,00</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0,00</i>
042	<i>Op. d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>61 762,00</i>
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>61 762,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>81 762,00</b>

## RECETTES

Chap	Libellé	Budget Primitif 2023
013	Atténuations de charges	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>0,00</b>
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Op. d'ordre de transferts entre sections</i>	<i>81 762,00</i>
043	<i>Op. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>81 762,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>81 762,00</b>



## SECTION D'INVESTISSEMENT

## DEPENSES

Chap	Libellé	Budget Primitif 2023
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>
45...1	Total des opé. Pour compte de tiers	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	81 762,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>81 762,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>81 762,00</b>

## RECETTES

Chap	Libellé	Budget Primitif 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipements versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>20 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
18	Compte de liaison : affectation ...	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>
45...2	Total des opé. Pour compte de tiers	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>20 000,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	61 762,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>61 762,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>81 762,00</b>



M. Godet présente les simulations financières d'évolution des taux étudiées en commission « finance – économie ». Un maintien des taux 2022 permettra un produit financier complémentaire de 104 901 € par rapport à 2022. M. Bunas précise que cette proposition s'appuie sur la conjoncture économique instable, sur l'inflation de l'énergie importante et sur l'incertitude à l'avenir des aides de l'Etat aux communes.

#### **DELIBERATION N°2023-38 VOTE DES TAUX**

Au vu de l'état fiscal 1259, le montant du produit des taxes foncières et de taxe d'habitation pour 2023, en reprenant les taux communaux de 2022, est estimé à :

	Bases 2023	Taux 2023	Produit
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 692 000,00 €	38,97%	1 438 772,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	312 500,00 €	24,92%	77 875,00 €
Taxe d'habitation	367 133,00 €	22,84%	83 853,00 €
			<b>1 600 500,00 €</b>

Monsieur Godet, 1er adjoint propose de maintenir les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de taxe d'habitation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023 à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38.97 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.92 %

Taxe d'habitation : 22.84 %

#### **DELIBERATION N°2023-39 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023**

Madame Courtan présente les demandes de subventions reçues pour l'année 2023.

Après étude de celles-ci en commission « finance – économie », Madame Courtan propose d'attribuer les subventions comme suit :

Nom de l'Association	Proposition 2023
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>	
Ensemble si on sortait	150,00 €
Collectif 110	5 000,00 €
UCAPIB	1 000,00 €
Association des jeunes sapeurs pompiers de Bonnétable	1 000,00 €
Amicale de sapeurs pompiers	1 000,00 €
Comité des fêtes	2 500,00 €
Comité de jumelage Allemagne	1 200,00 €
Comité de jumelage Angleterre	1 200,00 €
Gymnastique volontaire	100,00 €
Le Lotus	100,00 €



La Patriote	14 500,00 €
La Patriote Mise à disposition	7 214,15 €
La Patriote - course cyclisme	1 400,00 €
Club de pétanque	500,00 €
Transvap	300,00 €
AAPPMA "Gardons et truite du saosnois"	200,00 €
Scrabble club de Bonnétable	100,00 €
Association des donneurs de sang	200,00 €
Ecurie le Mans	500,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>37 664,15 €</b>
<b>ASSOCIATIONS ECOLES BONNETABLE</b>	
Comité du souvenir français	600,00 €
Union Sportive Ecole Publique (Maternelle)	440,00 €
OCCE (Primaire)	1 445,00 €
Association des parents d'élèves du sacré cœur	250,00 €
FSE - collège	570,00 €
UNSS - collège	180,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3 485,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41 149,15 €</b>

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le versement des subventions ci-dessus.*

*La subvention pour le comité des fêtes pourra être revue en cours d'année si besoin est.*

*Il est précisé que Mme Courtan, M. Froger, M. Tournet et Mme Vénara n'ont pas pris part au vote ni aux débats, ces derniers étant membre d'une association bénéficiant de subventions.*

Il est précisé que la commune n'est pas compétente pour le versement d'une subvention pour l'association du Comice Agricole. Il s'agit d'une compétence intercommunale.

#### **DELIBERATION N°2023-40 SUBVENTION 2023 - CONCILIATEUR DE JUSTICE**

*Monsieur 1<sup>er</sup> adjoint propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention de fonctionnement de 100 € à l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers pour l'année 2023.*

*En effet, la commune dispose d'une permanence au centre Mazagran d'un conciliateur, volontaire et bénévole et cette subvention permet de témoigner de l'intérêt de Bonnétable pour cette Association.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention, soit 100 € pour l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel d'Angers pour l'année 2023.*



## 2) Fonctionnement

### **DÉLIBÉRATION N°2023-41 GARDIENNAGE DES EGLISES – INDEMNITE 2023**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint propose, comme les années précédentes, le versement d'une indemnité de gardiennage des Eglises d'un montant de 403.65 € au profit de l'Association Diocésaine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le montant de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise soit 403.65 € au profit de l'Association Diocésaine
- CHARGE le Maire de mettre en œuvre la décision et mandater la somme correspondante,
- AUTORISE le Maire à signer tous documents correspondants,
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023.

### **DÉLIBÉRATION N°2023-42 GRATUITE DE LA LOCATION DES JARDINS FAMILIAUX – JARDINIER SARTHOIS – ANNEE 2023**

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint propose au Conseil Municipal d'accepter la gratuité de la location des jardins familiaux pour l'année 2023. En contrepartie, la Commune ne verserait pas de subvention de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la gratuité de la location des jardins familiaux pour l'année 2023 pour l'Association « le jardinier sarthois ».

## 3) Marchés publics

M. Godet informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remplacer le serveur du système de vidéoprotection. Il est précisé que les élus n'ont pas accès au visionnage des caméras.

M. Bunas regrette qu'un deuxième devis n'ait pas été demandé auprès d'une autre entreprise.

### **DÉLIBÉRATION N°2023-43 REMPLACEMENT DU SERVEUR DE VIDEOPROTECTION**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint propose au Conseil Municipal d'accepter un devis de la société ERYMA pour le remplacement du serveur de vidéoprotection pour un montant de 29 000.00 € HT.

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 2 contre, autorise Monsieur 1<sup>er</sup> adjoint à signer le devis ERYMA pour un montant de 29 000.00 € HT.

## 4) Questions diverses



## TABLE DES DECISIONS 2023

Date de la décision	N° de la décision	Domaine d'intervention	Intitulé	Attributaire	Montant HT
10/03/2023	DM – 2023-61	Marché en procédure adaptée	Traitement express de la modification du bénéficiaire de la signature électronique	SRCI	50,00 €
13/03/2023	DM – 2023-62	Marché en procédure adaptée	Reprise d'enrobés et marquage avenue du 11 Novembre	HRC	1 682,00 €
13/03/2023	DM – 2023-63	Marché en procédure adaptée	Achat de liquide de refroidissement	Gasche	349,78 €
13/03/2023	DM – 2023-64	Marché en procédure adaptée	Achat de cartes mémoires pour le serveur de la mairie	Delta Technologies	1 281,14 €
14/03/2023	DM – 2023-65	Marché en procédure adaptée	Achat d'une courroie pour la tondeuse Kubota	Jolivet	213,71 €
16/03/2023	DM – 2023-66	Marché en procédure adaptée	Achat de peinture pour le Conseil Municipal Jeune	Groupe Delta Ouest	158,67 €
20/03/2023	DM – 2023-67	Marché en procédure adaptée	Remplacement de la barrière automatique à l'aire de camping cars	Camping-Car Park	334,00 €
20/03/2023	DM – 2023-68	Marché en procédure adaptée	Achat de roulements pour le plateau de coupe tondeuse Kubota	Joyeau	54,84 €
20/03/2023	DM – 2023-69	Marché en procédure adaptée	Achat de gazon	Les Gazons de France	893,76 €
20/03/2023	DM – 2023-70	Marché en procédure adaptée	Achat d'engrais pour les espaces verts	Les Gazons de France	1 539,00 €
20/03/2023	DM – 2023-71	Marché en procédure adaptée	Achat de terreau	Echo-Vert	1 197,32 €
22/03/2023	DM – 2023-72	Marché en procédure adaptée	Installation d'un vidéophone à la garderie maternelle	Breteau	1 741,10 €
23/03/2023	DM – 2023-73	Marché en procédure adaptée	Spectacle pyrotechnique du 26/08/2023	Pyro Concept	3 400,00 €
23/03/2023	DM – 2023-74	Marché en procédure adaptée	Achat de contre-plaqué pour animation du Conseil Municipal Jeunes (complément)	Drouin	106,69 €
23/03/2023	DM – 2023-75	Marché en procédure adaptée	Achat d'ampoules Led pour l'éclairage public	Yesss Electrique	999,11 €
23/03/2023	DM – 2023-76	Marché en procédure adaptée	Remise en état de l'éclairage de sécurité de différents bâtiments	Lleixa	8 868,50 €
23/03/2023	DM – 2023-77	Marché en procédure adaptée	Achat d'un câble pour la station de recharge du véhicule d'autopartage	Clara automobile	282,50 €
23/03/2023	DM – 2023-78	Marché en procédure adaptée	Achat d'un panneau de signalisation suite à dégradation	Self Signal	99,61 €

M. Godet informe le Conseil Municipal que le véhicule d'autopartage Mouv'n Go est en service. Il a déjà été utilisé dans le week-end.

Mme Guillard interroge le Conseil sur les causes de la démission de M. le Maire. M. Godet indique que c'était son choix. Mme Guillard réfute et précise qu'on l'a aidé, poussé et qu'on lui a pourri la vie pendant 4 ans. Il a subi du harcèlement, des pressions, des humiliations. C'est inadmissible.

M. Godet précise qu'il a rencontré les représentants de la section syndicale le 31/03/2023 en compagnie de Mme Courtan. Il convient maintenant de rencontrer l'autre partie.

M. Bunas indique que c'est important en effet de rencontrer l'autre partie car il doit y avoir de la souffrance des deux côtés. Il est nécessaire d'être attentif aux agents quelques soient leur statut (agent ou cadre).

M. Godet précise qu'il a été indispensable de reprendre le dossier depuis le départ car il n'avait pas participé aux précédents échanges. Le secrétaire de la section a été absent deux semaines ce qui a retardé la tenue de la réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.

**Vu pour être affiché le 11/04/2023,**

**A adopter au conseil municipal du**

**Adoption du compte rendu lors du conseil municipal du**

